

CHECKLIST N°1 : CE QU'IL FAUT AVOIR VALIDÉ AVANT DE SIGNER UN COMPROMIS DE VENTE

CONCRÉTISER SON
ACHAT

Le compromis de vente est une étape déterminante de votre achat immobilier. Avant de vous engager, assurez-vous d'avoir tout vérifié et bien compris. Voici les points essentiels à valider.

Côté projet et budget

- ☐ Mon budget global est clairement défini (apport, prêt, frais annexes).
- ☐ J'ai obtenu une pré-acceptation de principe de ma banque ou un accord de financement.
- ☐ Je connais ma capacité d'emprunt et mes futures mensualités.
- ☐ J'ai anticipé les frais de notaire, de dossier, d'assurance, de garantie et de travaux éventuels.

Côté bien immobilier

- ☐ J'ai visité le bien au moins une fois, en posant toutes mes questions.
- ☐ J'ai vérifié les diagnostics immobiliers obligatoires (DPE, amiante, électricité...).
- ☐ Je connais la surface exacte, l'état général du bien et les travaux à prévoir.
- ☐ J'ai pris connaissance des charges de copropriété (si applicable).
- ☐ J'ai demandé les procès-verbaux d'assemblée générale (copropriété) des 3 dernières années.

Côté documents et conditions

- ☐ Le compromis de vente inclura bien une clause suspensive d'obtention de prêt.
- ☐ Le bien est libre de toute hypothèque, servitude ou litige.
- ☐ Le vendeur est bien légalement autorisé à vendre le bien (justificatifs à l'appui).

CHECKLIST N°1 : CE QU'IL FAUT AVOIR VALIDÉ AVANT DE SIGNER UN COMPROMIS DE VENTE

CONCRÉTISER SON
ACHAT

- ☐ Le montant de la vente est clairement stipulé, ainsi que les modalités de paiement.
- ☐ J'ai bien compris les délais de rétractation (10 jours à partir de la signature).

Côté accompagnement

- ☐ J'ai échangé avec mon conseiller bancaire pour valider le plan de financement.
- ☐ J'ai informé un notaire ou prévu un accompagnement pour la signature.
- ☐ Je connais les étapes suivantes après la signature du compromis (dépôt de dossier, offre de prêt, acte définitif...).

LE CONSEIL DU CRÉDIT AGRICOLE

Un compromis n'est pas un simple document administratif, il vous engage juridiquement. Prenez le temps de le lire attentivement, de poser des questions et de vous faire accompagner si besoin.